

**Rapport d'activité du RSCD (2011-2012)**

***Promouvoir le travail décent pour le développement durable***

Table des matières

[Introduction : 4](#_Toc353850576)

[Résumé des principales réalisations 5](#_Toc353850577)

[A. Politiques mondiales de développement 5](#_Toc353850578)

[- Paris, Accra, Busan (étapes importantes dans le domaine de l'appropriation démocratique / la responsabilité à l'échelle mondiale/ les normes internationales en matière de droits humains) 5](#_Toc353850579)

[- Niveau européen (approche axée sur les acteurs) 6](#_Toc353850580)

[- Au niveau du CAD/OCDE : représentation syndicale 7](#_Toc353850581)

[B. Efficacité de la coopération syndicale au développement 8](#_Toc353850582)

[Chapitre I: Présentation détaillée des activités de plaidoyer du RSCD 8](#_Toc353850583)

[BUSAN : Participation du RSCD 8](#_Toc353850584)

[A. Préparation de Busan 8](#_Toc353850585)

[B. La délégation syndicale 9](#_Toc353850586)

[C. Suivi de Busan 10](#_Toc353850587)

[Gros plan : Vers un nouveau Partenariat des organisations de la société civile après Busan ... le POED 10](#_Toc353850588)

[- NATIONS UNIES : 11](#_Toc353850589)

[\* Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : 11](#_Toc353850590)

[\* Forum des Nations Unies pour la coopération au développement : 12](#_Toc353850591)

[\* 4è Forum des Nations Unies sur les Pays les moins avancés (PMA) : 12](#_Toc353850592)

[- CAD-OCDE (TUAC) 12](#_Toc353850593)

[- UNION EUROPEENNE : 13](#_Toc353850594)

[\* Communications stratégiques de la Commission européenne 13](#_Toc353850595)

[• Programme de l'UE pour le changement 13](#_Toc353850596)

[• Protection sociale : Communication de la CE sur « La protection sociale dans la coopération au développement de l'Union européenne » 13](#_Toc353850597)

[• OSC dans le développement : Communication de la CE sur les OSC dans le développement 14](#_Toc353850598)

[\* Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) : 15](#_Toc353850599)

[\* Dialogue structuré 16](#_Toc353850600)

[Chapitre II : Des principes et directives au Profil syndical de l'efficacité du développement 17](#_Toc353850601)

[A. Approbation par le Conseil général de la CSI des « Principes et directives syndicaux en matière d'efficacité du développement » 17](#_Toc353850602)

[B. Elaboration de TUDEP : améliorer l'efficacité des activités de coopération au développement des syndicats 18](#_Toc353850603)

[Chapitre III : Instruments de communication et de sensibilisation du RSCD 18](#_Toc353850604)

**Liste des acronymes**

BA BetterAid

CAD Comité d'aide au développement

CE Commission européenne

CNUCED Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

CSI Confédération syndicale internationale

DP Déclaration de Paris

DS Dialogue structuré

FCD Forum pour la coopération en matière de développement des Nations Unies

FPD Forum politique pour le développement

FSI Fédérations syndicales internationales

GFP Groupe de facilitation et de pilotage

ICD Instrument de financement de la coopération au développement

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OIT Organisation internationale du travail

OMD Objectifs du millénaire pour le développement

OS Organisation solidaire

OSC Organisation(s) de la société civile

PAA Programme d'action d'Accra

PMA Pays moins avancés

POED Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement

RG Réunion générale

RSCD Réseau syndical de coopération au développement

SPS Socles de protection sociale

TUAC Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE

TUDEP Profil syndical de l'efficacité du développement

# Introduction :

Le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) est une initiative de la CSI regroupant les organisations syndicales affiliées, les organisations solidaires (OS), les représentants des organisations régionales de la CSI, les Fédérations syndicales internationales (FSI), la Confédération européenne des syndicats (CES) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). Le RSCD rassemble plus de 120 organisations issues des quatre coins de la planète.

Le RSCD a été lancé à la suite du Congrès de la CSI en 2006 pour répondre à l'appel en faveur d’une coopération syndicale au développement coordonnée, meilleure et plus efficace. Le lancement officiel du RSCD a eu lieu en 2008.

Le mandat du RSCD est double : il s'agit d'une part de soutenir les positions et avis des syndicats sur la coopération au développement et de veiller à l'inclusion des perspectives syndicales dans les débats politiques internationaux liés au développement et, d'autre part de renforcer l'efficacité de la coopération syndicale au développement. Les travaux du réseau portent principalement sur les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités à travers les groupes de travail, réunions générales, conférences et séminaires ainsi que les activités de recherche, de communication et de documentation.

Le RSCD fonctionne depuis 2008 avec le soutien financier des organisations affiliées et de la Commission européenne dans le cadre du programme thématique Acteurs non étatiques.

|  |
| --- |
| La gouvernance du RSCD [[1]](#footnote-1): - **Le secrétariat du RSCD**, rattaché à la CSI, organise les ateliers, les réunions du réseau et les séminaires. Il développe les instruments de communication et d'information du réseau. - **Réunions générales (RG)** : Les RG rassemblent deux fois par an tous les membres du réseau. Les décisions majeures inhérentes au réseau sont prises à cette occasion. Il s'agit également d'un moment où les rapports et réalisations sont partagés et les politiques examinées. - **Groupe de facilitation et de pilotage (GFP)** : Le GFP, composé des représentants des différents membres des syndicats, appuie la préparation des réunions du RSCD et supervise les travaux du secrétariat du RSCD. Il assure le suivi et l'évaluation adéquates des travaux du RSCD et évalue régulièrement la situation financière et administrative du réseau. - **Groupe de travail sur les politiques et les instruments de développement de l'UE (GT UE)** : Le GT UE a pour objectif de renforcer le rôle et les priorités des syndicats dans les politiques et instruments de coopération au développement de l'UE. Il s'agit du principal instrument d'élaboration des positions politiques et des activités de lobbying auprès des institutions européennes dans le domaine de la coopération au développement. Il est ouvert à toutes les organisations membres du RSCD intéressées.- **Groupe de travail sur l'efficacité de la coopération syndicale au développement** : le GT Effdev a pour fonction de contribuer à l'élaboration et la mise en place de pratiques visant à faciliter la coordination entre les partenaires syndicaux dans le domaine du développement et à renforcer la cohérence et l'appropriation des programmes de développement des syndicats. Il est ouvert à toutes les organisations membres du RSCD intéressées.**- Groupe de travail Politique et plaidoyer :** il assure le suivi de l'agenda du développement. Il supervise et soutient les travaux des syndicats au sein du CAD de l'OCDE, des Nations Unies, de la plateforme BetterAid, du Forum sur l'efficacité du développement des OSC et assure le suivi de l'interaction avec les développements politiques au niveau national.- **Séminaires** : le RSCD organise chaque année plusieurs séminaires dans le but d'échanger sur les problématiques liées à la coopération syndicale au développement et de préparer les positions politiques. Les séminaires ont récemment été organisés sur les thèmes suivants : cadre des Nations Unies de 2015, éducation au développement et coopération Sud-Sud.- **Les réseaux, consultations et séminaires régionaux** : sont organisés en coopération avec les organisations régionales de la CSI sur des problématiques spécifiques de la coopération syndicale et les politiques de développement importantes pour la région. |

# Résumé des principales réalisations

## A. Politiques mondiales de développement

Les syndicats ont activement contribué aux débats sur l'efficacité de l'aide et du développement, suite aux processus de la Déclaration de Paris (DP), du Programme d'action d'Accra (PAA) et de Busan. Ils ont formé de solides alliances avec les OSC à travers leur adhésion aux principales plateformes d'OSC, telles que BetterAid et le Forum sur l'efficacité du développement des OSC[[2]](#footnote-2).

### - Paris, Accra, Busan (étapes importantes dans le domaine de l'appropriation démocratique / la responsabilité à l'échelle mondiale/ les normes internationales en matière de droits humains)

Bien que les syndicats reconnaissent le Programme d’action d’Accra (PAA) comme une avancée par rapport à la Déclaration de Paris dans certains domaines importants, tels que la reconnaissance des OSC comme acteurs du développement à part entière, ainsi que la reconnaissance du fait que l'aide n’est pas le seul facteur contribuant au développement, ils déplorent la définition limitée et technocrate de l'efficacité de l'aide.

A Busan, les syndicats se sont joints à l'appel de la plateforme BetterAid en faveur d'une déclaration « *qui établi[rai]t des engagements ambitieux pour tisser des partenariats renouvelés pour un système de coopération au développement axé sur les droits humains et reconnaissant le caractère central de la réduction de la pauvreté, l'égalité entre hommes et femmes, la justice sociale, le travail décent et la durabilité environnementale...* ».

Le Forum de haut niveau de Busan a toutefois adopté une déclaration politique ouverte, résultat d'un processus participatif multipartite relativement ouvert, mais caractérisé par l'absence d'engagements et d'objectifs concrets.

Les syndicats ont déploré le fait que les politiques de développement étaient encore souvent dictées par les priorités politiques ou commerciales des pays donateurs. Ils ont soutenu que l'appropriation démocratique des stratégies de développement par les populations, à travers la représentation et la participation dans la prise de décisions, devait être le principal instrument pour garantir la bonne gouvernance du développement. L'appui au dialogue social, associé à la participation accrue des partenaires sociaux dans le domaine des politiques du marché du travail et du travail décent, fait, selon les syndicats, partie intégrante de l'appropriation démocratique du développement.

Les syndicats regrettent également que le Partenariat ne reconnaisse pas les syndicats comme des acteurs clés à part entière et comme des partenaires sociaux dans le développement. Ils déplorent également l’omission du dialogue social comme instrument pour garantir l'intervention et la contribution du secteur privé dans la durabilité du développement[[3]](#footnote-3).

Réalisations :

- Le travail décent est une priorité politique dans la déclaration finale de Busan. Les syndicats se félicitent de l’inclusion du travail décent, de la volonté de s’attaquer aux inégalités en tant qu’obstacle au développement, et de la promotion des engagements convenus au niveau international dans le domaine des droits humains, de l’égalité entre hommes et femmes, de durabilité environnementale, du handicap et de la bonne gouvernance.

- Participation des OSC et des syndicats à la table des négociations à Busan : les OSC ont pour la première fois pris place à la table des négociations en tant que partenaires égaux. Les syndicats, conjointement aux autres OSC réunies au sein de la plateforme BetterAid, ont activement participé à la négociation du document final. C'est également la première fois que les syndicats sont mentionnés dans le document final.

- Les syndicats ont influencé l'agenda global des OSC relatif à l'efficacité du développement.

### - Niveau européen (approche axée sur les acteurs)

Les syndicats ont toujours plaidé pour une « approche axée sur les acteurs » dans le développement, et plus précisément auprès de l'UE à qui ils ont demandé de reconnaître la diversité des OSC intervenant dans le domaine du développement en termes de mandats, d'objectifs et de méthodes de travail. L'UE devrait par ailleurs adapter ses instruments et outils de coopération sur la base de la valeur ajoutée que peuvent apporter les différents acteurs. La dimension internationale de la société civile, qui s'exprime le mieux dans les organisations du Nord et du Sud composées de membres (telles que les syndicats), devrait être reconnue et soutenue par l'UE, en ce qui concerne les dialogues sur les stratégies de développement, ainsi que les systèmes de soutien financier;

Le RSCD a plaidé en faveur de l'approche axée sur les acteurs afin de préserver l'indépendance et l'autonomie du mandat et des stratégies des syndicats en matière de développement.

Réalisations :

- *La CE a adopté une approche de dialogue multipartite :*

Le processus du dialogue structuré a permis aux syndicats de faire entendre leurs voix et a donné lieu à la création d'un espace permanent de dialogue : le Forum politique pour le développement (FPD). Son objectif est d'offrir aux OSC et AL de l'UE et des pays partenaires, ainsi qu'aux institutions européennes, un espace multipartite de dialogue sur les politiques de développement. Le FPD garantit aux syndicats une représentation adéquate à tous les niveaux.

Des « Feuilles de route » sont également élaborées par les délégations de l'UE au niveau national dans les pays du Sud afin de faciliter une plus grande inclusion des acteurs des OSC et des secteurs dans le dialogue sur les politiques.

- L'appui aux réseaux d'OSC aux niveaux mondial et régional a été renforcé de façon à soutenir les initiatives dans les pays du Sud.

- *Le travail décent, la protection sociale et le dialogue social* sont inclus dans les principaux documents politiques, à l'image du soutien des partenaires sociaux dans la proposition actuelle de l'ICD.

- L'UE a réaffirmé sa *reconnaissance et son soutien au RSCD*.

### - Au niveau du CAD/OCDE : représentation syndicale

En mars 2012, le TUAC a été invité pour la première fois à participer à une réunion de haut niveau du CAD qui réunit les responsables des agences de développement des 24 pays « donateurs ». Il s'agit d'une avancée très importante qui illustre tout d'abord la reconnaissance politique et ouvre aux syndicats de nouvelles perspectives de plaidoyer.

Un séminaire a par ailleurs été organisé en octobre 2012 dans les bureaux de l'OCDE dans le but de débattre des conclusions et recommandations de l'étude [« Avis des syndicats sur la collaboration avec les gouvernements donateurs dans le secteur du développement »](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/tus_working_with_donors_full_study_fr.pdf) avec les délégués du CAD. Cet inventaire de 18 expériences de collaboration de syndicats avec leurs gouvernements respectifs en faveur de la coopération syndicale au développement montre que les donateurs reconnaissent, en théorie, la diversité des organisations de la société civile, mais que cette reconnaissance ne s'applique pas à leurs mécanismes de soutien.

## B. Efficacité de la coopération syndicale au développement

L'efficacité du développement est définie par les syndicats comme : « *l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs et travailleuses et la promotion du respect des droits humains et syndicaux par des syndicats, contribuant ainsi au travail décent, à la justice sociale et aux processus démocratiques ». « Les syndicats sont un partenaire social dans les relations avec les employeurs et gouvernements et ils sont également une composante de la société civile.»*

Le Congrès fondateur de la CSI de 2006 considère la coopération au développement et le renforcement des capacités comme des priorités politiques et appelle à un « nouvel internationalisme syndical », fondé sur le renforcement de la coordination, de l'appropriation et de la cohérence des diverses initiatives de développement de ses organisations affiliées. Suite à cette annonce, l'efficacité du développement est devenue et fait aujourd'hui partie des domaines d'intervention prioritaires du RSCD.

L'approbation des [Principes et directives syndicaux en matière d'efficacité de développement](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/TU_develop_FR.pdf) et l'élaboration de [TUDEP](http://www.ituc-csi.org/profil-syndical-de-l-efficacite-du%2C10523?lang=fr) (Profil syndical de l'efficacité du développement) ont été des réalisations majeures des travaux des syndicats dans le domaine de l'efficacité du développement.

Les Principes et directives servent de référence commune aux initiatives de coopération au développement, améliorent les méthodologies de travail et, à terme, contribuent à renforcer l'impact des programmes de coopération des syndicats.

TUDEP vise à faciliter l'application effective des principes par les partenaires syndicaux.

Le RSCD assure le suivi de cet axe de travail, élabore des instruments et méthodologies spécifiques visant à améliorer la qualité des partenariats et renforce les capacités dans le domaine de l'évaluation de l'impact des programmes de développement des syndicats.

# Chapitre I: Présentation détaillée des activités de plaidoyer du RSCD

# BUSAN : Participation du RSCD

## A. Préparation de Busan

Les syndicats ont joué un rôle actif dans les processus internationaux relatifs à l'aide et à l'efficacité du développement et participent depuis 2008 aux travaux de la plateforme BetterAid. Les syndicats ont participé aux réunions du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide au sein de l'OCDE et joué un rôle de chef de file en co-présidant, en qualité d'OSC, l'axe de travail relatif à l'appropriation démocratique et la responsabilité. Ils ont également contribué aux différentes versions du document dans le cadre des négociations de Busan. Les syndicats sont de plus en plus reconnus comme acteurs importants parmi les intervenants du secteur du développement. Le mouvement syndical a également organisé et soutenu le bureau de liaison des OSC en coopération avec le TUAC, le CAD de l'OCDE et le groupe de travail sur l'efficacité de l'aide.

Les consultations des syndicats ont eu lieu aux niveaux régional et mondial un an et demi avant Busan et ont contribué à l'élaboration de leurs positions.

En juillet 2011, le RSCD a publié un Cahier de développement intitulé [« *Vers un modèle global du travail décent et de l'efficacité du développement*](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/TU_dev_FRE_2_Final.pdf) ». Ce document présente les positions et les messages clés des syndicats pour le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. Il a été approuvé par les affiliés du RSCD à l'occasion de la réunion générale organisée en juin 2011 à Bruxelles.

Le mouvement syndical y appelle les gouvernements et autres parties prenantes à :

- soutenir pleinement les approches multipartites en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques de coopération au développement,

- adopter un nouveau modèle global en matière d'efficacité du développement qui intègre une approche fondée sur les droits et promeut la pleine application des normes convenues à l’échelle internationale dans les domaines de l’éradication de la pauvreté, du travail décent, des droits humains, de l’égalité entre hommes et femmes et de la durabilité environnementale,

- renforcer et honorer pleinement les engagements existants relatifs aux principes d’appropriation démocratique, de responsabilité mutuelle, de suppression des conditionnalités politiques, de déliement de l’aide, de gestion axée sur les résultats, et de cohérence des politiques.

##

## B. La délégation syndicale

Une importante délégation syndicale de quelque 40 syndicalistes de 25 pays a participé au Forum de la société civile de Busan (26-28 novembre) et au 4è Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (FHN4, 29th novembre – 1 décembre).

\* Forum de la société civile de Busan : Les syndicats ont largement contribué au Forum de la société civile de Busan, après avoir précisé et préparé leurs positions et stratégies de plaidoyer lors de la réunion préparatoire pour leur délégation, intitulée « le développement pour un monde décent ». Les délégués syndicaux ont participé activement aux sessions du Forum de la société civile de Busan consacrées à l'appropriation inclusive et la responsabilité, à l'approche fondée sur les droits et au secteur privé.

La déclaration finale des OSC, résultat de l’ensemble des discussions pendant le Forum de la société civile, reflète entièrement la perspective syndicale en la matière, notamment l’appel à la reconnaissance des partenaires sociaux et au respect des normes internationales sur les droits du travail.

La délégation syndicale conclut par la proclamation de la Déclaration de la société civile [« Pour une meilleure aide et efficacité du développement pour le monde que nous voulons](http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CDMQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.dochas.ie%2FShared%2FFiles%2F4%2FCivil_society_statement_to_HLF4.pdf&ei=Ln1mUYXJGMiyOZeUgcgN&usg=AFQjCNGUUbgJjVDqimr3LSXW4DSUp572Hw&sig2=a8h2bsG9QXQLUlG69GQwTA&bvm=bv.45107431,d.ZWU&cad=rja) ». Celle-ci intègre les positions des OSC vis-à-vis du Forum de haut niveau.

\* 4è Forum de haut niveau : Environ 300 participants membres des OSC, dont 30 délégués syndicaux, sont restées à Busan afin d'assister au 4è Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

La CSI a également organisé, en coopération avec la LO-FTF (Confédération danoise des syndicats) et l'EATUC (Confédération syndicale d'Afrique de l'Est), une manifestation parallèle sur le rôle du dialogue social dans la coopération au développement, sur la base des meilleures pratiques d'un programme syndical de renforcement des structures de dialogue social en Afrique de l'Est pour contribuer au débat sur l'appropriation démocratique.

Les syndicats ont également été représentés aux débats de haut niveau. Wellington Chibebe, le secrétaire général adjoint de la CSI a ainsi prononcé un discours lors de la session thématique sur les approches fondées sur les droits lors de la première journée du FHN.

Enfin, le coordinateur du RSCD, Jan Dereymaeker, a pris part à la table des négociations du FHN pour présenter les revendications des syndicats.

## C. Suivi de Busan

Le RSCD a rendu public son engagement de l'après Busan lors de sa réunion générale à Florence. Cette réunion a également donné l'occasion de dresser le bilan du 4è FHN et de réagir au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Une réaction syndicale a ainsi été rédigée.

Celle-ci salue tout d'abord l'inclusion du travail décent et de la protection sociale, ainsi que la confirmation du rôle des organisations de la société civile en tant qu’acteurs du développement à part entière. Elle regrette toutefois que le Partenariat ne précise pas le cadre dans lequel s’inscriraient les engagements efficaces et responsables pris par le secteur privé sur la base de normes convenues au niveau international, et ne reconnait pas les syndicats en tant qu'acteurs clés à part entière.

Elle déplore également l'absence du dialogue social « *comme instrument pour garantir l’intervention du secteur privé dans la durabilité du développement »* et le cantonnement de la vision des approches fondées sur les droits à un cadre national et aux engagements volontaires.

*« Dans l'ensemble, le mouvement syndical ne saurait partager le modèle économique de développement sous-jacent du Partenariat, qui s’appuie presque exclusivement sur la croissance comme moteur de développement ».* Le rôle de l'Etat ne devrait pas, d'après le mouvement syndical, se limiter à autoriser les politiques menées par le marché et le secteur privé, comme l'indique la Déclaration.

Enfin, le « *mouvement syndical international s’engage à prendre part au Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, à sa gouvernance et à ses structures de travail au cours des processus mis en place dans l’après-Busan »* afin d'atteindre les ambitions inscrites dans le Préambule et les objectifs et les engagements communs du Partenariat.

|  |
| --- |
| Gros plan : Vers un nouveau Partenariat des organisations de la société civile après Busan ... le POEDUne réunion des OSC s'est tenue à Cebu aux Philippines dans le cadre du suivi de l'après Busan. Celle-ci a réuni, en février 2012, 80 délégués de la plateforme BetterAid et du Forum sur l'efficacité du développement des OSC. La réunion a examiné la façon dont les OSC s'organiseront afin de continuer à travailler sur les questions de l'efficacité du développement et coopéreront dans le cadre du nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Les participants représentant les réseaux régionaux et les grandes organisations composées de membres, telles que l'AWID ou la CSI, ont convenu, à cette occasion, de créer une nouvelle plateforme unique sur la base du [consensus de Cebu.](http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&ved=0CEgQFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.cso-effectiveness.org%2FIMG%2Fpdf%2Fthe_cebu_consensus.pdf&ei=hn1mUZ25LseqO5ysgOgI&usg=AFQjCNESfIq_dHaI23oBg2s_-lNvCBiu-A&sig2=_kjFWIHCoeccC1exJc1FDQ&bvm=bv.45107431,d.ZWU)En septembre 2012, la nouvelle plateforme a remplacé BA et le Forum sur l'efficacité du développement des OSC qui ont toutes deux été dissoutes. C'est à Amsterdam en avril 2012 qu'un groupe de travail, représentant les principales parties prenantes, dont les syndicats à travers la CSI/TUAC, a commencé à travailler sur un modèle de coordination des OSC opérationnelle et effective.En décembre 2012, le Groupe de facilitation global du Forum sur l'efficacité du développement des OSC et le Groupe de coordination de BetterAid se sont réunis à Nairobi afin de finaliser la nouvelle stratégie de la société civile et les dispositions opérationnelles dans la réalité de l'après Busan et ont formalisé le secrétariat, les groupes de travail et les mandats de nouveau Partenariat mondial des OSC. Le Partenariat mondial part du mauvais pied.Une réunion du groupe de travail du CAD de l'OCDE sur l'efficacité de l'aide s'est tenue fin juin 2012 afin de lancer le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Le Partenariat mondial s'est toutefois avéré très décevant en termes d'espace pour la société civile. De nombreux acteurs considèrent que le lancement du Partenariat est le résultat d'un consensus imposé.  Les demandes légitimes de l'Union africaine, des OSC, des syndicats et d'autres partenaires ont tout simplement été ignorées et classées sans suite. Par ailleurs, les engagements thématiques établis à Busan n'ont pas ou peu abordé les aspects essentiels de l'Agenda de Busan. |

## - NATIONS UNIES :

Le dialogue avec les instances des Nations Unies et les agences spécialisées intervenant dans le développement international est primordial pour notre objectif de garantir la reconnaissance du travail décent et de l'appropriation démocratique dans les agendas actuels de développement et de renforcer l'influence et la coopération des syndicats avec les autres acteurs du développement. Le RSCD a par conséquent assuré le suivi des manifestions spécifiques au niveau de l'ONU au cours des deux dernières années.

### \* Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) :

La CSI a publié une [déclaration](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_statement_to_unctad_xiii_-_final.pdf) avant la conférence. Celle-ci souligne les problèmes causés par la libéralisation des échanges qui exigent un cadre réglementaire approprié pour les marchés financiers, un espace politique permettant aux pays de poursuivre des politiques commerciales et fiscales plus appropriées et la mise en place de socles de protection sociale minimale.

La XIII session de la CNUCED, intitulée: « *mondialisation centrée sur le développement : vers une croissance et un développement équitables et durables »* a ouvert le débat sur les résultats réels du modèle commercial et financier international actuel.

La délégation syndicale, composée de six membres, a pris part à la conférence et a elle-même organisé deux manifestations : l'une sur la protection sociale et l'autre sur l'espace politique pour le développement. La CSI a plaidé pour l'établissement de socles de protection sociale, de l'Agenda du travail décent, ainsi que de politiques macroéconomiques visant la création d'emplois et d'objectifs en matière de création d'emplois verts. Le secrétaire général adjoint de la CSI et chef de la délégation, Wellington Chibebe, a pris la parole au cours du Débat général de la CNUCED pour présenter les messages des syndicats aux responsables gouvernementaux présents au forum.

La 13è session a réaffirmé et renforcé le mandat de l'organisation. Celle-ci poursuivra non seulement ses travaux sur un large éventail de questions liées au commerce, à la finance, à l'investissement et au développement mais approfondira également ses travaux sur des questions, telles que la protection sociale et l'économie verte. Les syndicats se félicitent du nouveau mandat de la CNUCED ainsi que de son langage progressif, comme l'indique la mention à deux reprises des droits au développement, au travail décent et à la protection sociale dans la déclaration finale.

### \* Forum des Nations Unies pour la coopération au développement :

Dans sa [déclaration](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_statement_to_undcf_2012_fr.pdf) au FCD des Nations Unies, la CSI a soulevé les questions de la création des emplois verts et décents, du rôle du dialogue social et du secteur privé, la question de la responsabilité mutuelle, de l'appropriation démocratique et de l'approche fondée sur les droits... La délégation syndicale a également mis l'accent sur la coopération Sud-Sud et souligné la nécessité d'une plus grande transparence, de privilégier la création d'emplois décents au niveau local, et de respecter les normes internationales en matière d'efficacité du développement.

### \* 4è Forum des Nations Unies sur les Pays les moins avancés (PMA) :

La CSI a publié une déclaration prônant une croissance axée sur l'emploi, inclusive et équitable dans les PMA, ainsi que l'intégration des PMA dans l'économie verte.

La Conférence d'Istanbul (4è Conférence des Nations Unies sur ce thème) s'est tenue 10 ans après la Conférence de Bruxelles sur les PMA, qui a rendu public le Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA, La mise en œuvre de ce programme a été évaluée à cette occasion.

La CSI est intervenue à plusieurs sessions et a eu l'occasion de plaider pour une Taxe sur les transactions financières, pour l'Agenda pour le travail décent, l'égalité entre hommes et femmes, les droits du travail reconnus à l'échelle internationale et la durabilité environnementale.

Malgré sa grande visibilité au sein de la société civile, la CSI estime, comme d'autres OSC, que ses opinions et contributions n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la déclaration politique finale.

## - CAD-OCDE (TUAC)

Le RSCD dispose de liens privilégiés avec l'OCDE à travers le TUAC. Au fil du temps, les syndicats, dont le RSCD, ont obtenu la reconnaissance et un plus grand accès au plaidoyer auprès de l'OCDE.

En mars 2011, à l'occasion d'une consultation avec les syndicats sur le thème de l'efficacité de l'aide soutenue par BetterAid et organisée au siège de l'OCDE à Paris, Bert Koenders, co-président du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide et [Brian Atwood](http://www.equaltimes.org/in-depth/real-development-needs-real-participation), président du CAD, ont encouragé les syndicats à participer aux politiques de développement local et à prendre leur place dans les instances internationales du développement.

La réunion de haut niveau du CAD s'est déroulée en mars 2012 à Paris; cette réunion rassemble les responsables des agences de développement des 24 pays « donateurs » et fait partie de l'OCDE. Le mouvement syndical a été invité pour la première fois de son histoire par le président du CAD. John Evans, le secrétaire général du TUAC et Jan Dereymaeker, le coordinateur du RSCD ont assuré sa représentation.

Plusieurs éléments de l'agenda du développement actuel ont été abordés au cours de la réunion de haut niveau, tels que les objectifs de développement de l'après 2015, la conférence RIO+20, le suivi de Busan ou la stratégie de l'OCDE en matière de développement pour les prochaines années.

## - UNION EUROPEENNE :

Le RSCD joue un rôle très actif en matière de lobbying de l'UE, avec le soutien de son GT chargé spécifiquement des politiques européennes de développement.

### \* Communications stratégiques de la Commission européenne

### • Programme de l'UE pour le changement

Les syndicats [ont salué](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/key_trade_union_messages_on_agenda_for_change.pdf) le texte du Programme pour le changement et la communication de la CE sur l'appui budgétaire qui s'engagent clairement à soutenir davantage l'Agenda pour le travail décent et les systèmes et les initiatives de protection sociale. Ils ont toutefois à nouveau souligné l'importance de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et le développement social durable, plutôt que sur les résultats restrictifs des programmes d'aide. Ils ont également exprimé leurs préoccupations vis-à-vis de l'omission des partenaires sociaux et du dialogue social dans le paragraphe relatif au secteur privé.

### • Protection sociale : Communication de la CE sur « La protection sociale dans la coopération au développement de l'Union européenne »

[La contribution](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_etuc_on_spf_fr.pdf) de la CSI et la CES à la Communication appelle l'UE à intégrer l'approche des socles de protection sociale dans l'appui à la protection sociale dans les pays en développement et à mobiliser un financement approprié afin d'appuyer la mise en œuvre des socles de protection sociale. Les syndicats suggèrent également de créer un mécanisme inter-agences dans le but de soutenir la mise en œuvre des socles de protection sociale aux niveaux mondial, régional et national et de promouvoir l'approche des socles de protection sociale dans les stratégies de la Banque mondiale, de l'OCDE et du G20.

D'après le document publié par la CSI et la CES, l'approche doit être menée parallèlement à l'approche fondée sur les droits, la promotion de l'appropriation et de l'inclusion à travers le dialogue social, la cohérence des politiques et la mobilisation des ressources nationales.

Le mouvement syndical se félicite de la référence, dans la version finale de la communication, aux normes de l'OIT et aux partenaires sociaux, ainsi qu'à l'inclusion du travail décent et à la protection sociale comme objectifs fondamentaux dans le cadre de l'agenda du développement durable. La communication réitère l'importance du soutien du dialogue social et son caractère prioritaire dans la coopération de l'UE au développement.

Le RSCD s'inquiète toutefois du fait que la Communication se réfère à la responsabilité sociale des entreprises dans la section concernant le soutien du secteur privé dans les pays en développement pour la gestion des régimes de protection. Il convient en effet de remplacer la référence à la responsabilité sociale des entreprises par des engagements clairs concernant les normes internationales du travail et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

**- La protection sociale au cœur de l'agenda du développement – Journées européennes du développement**

La [manifestation de haut niveau](http://www.ituc-csi.org/la-protection-sociale-au-coeur-de?lang=fr) co-organisée par la CSI et le ministère français des Affaires étrangères, à l'occasion des Journées européennes du développement, sur l'intégration de la protection sociale au cœur de l'agenda du développement, a attiré plusieurs orateurs éminents, ainsi que de nombreux professionnels du développement intéressés par ce sujet. Parmi les orateurs de haut niveau présents, la secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow, le commissaire européen chargé du développement, Andris Piebalgs, et le ministre français délégué au développement, Pascal Canfin, ont souligné l'importance de la protection sociale en tant qu'élément essentiel des pratiques et des politiques de développement.

L'importance d'intégrer les normes de protection sociale, dont l'accès universel aux soins de santé, dans les objectifs de développement durable et le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement de l'après 2015, a également été soulignée.

### • OSC dans le développement : Communication de la CE sur les OSC dans le développement

Au cours du [processus de consultation](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_paper_final_csos_in_development_fr.pdf), le RSCD a mis l'accent sur l'importance du dialogue social et affirmé que l'UE devrait faire du dialogue social un volet spécifique de son approche de coopération au développement. Elle devrait promouvoir plus concrètement les initiatives de dialogue social par le biais d’un renforcement des capacités des partenaires sociaux et en soutenant le dialogue politique avec les gouvernements nationaux.

Il a réitéré que les syndicats devaient être reconnus en tant qu'agents de développement et que l’appropriation démocratique, la représentation/responsabilité et la durabilité devraient être les principes fondateurs à suivre pour conférer une légitimité aux OSC.

Suite à la publication de la Communication, le RSCD a accueilli favorablement « *la référence explicite du rôle spécifique des organisations syndicales dans la promotion de l'appropriation démocratique et le développement social et durable* » et a apprécié « *la formulation utilisée dans la Communication pour la description du rôle des OSC dans la promotion de la démocratie participative, de l'appropriation démocratique des politiques de développement et enfin de la responsabilité vis-à-vis des résultats du développement ».* C'est pourquoi, il a appelé les *« institutions de l'UE à toujours se référer à l'approche du développement fondée sur les droits humains, qui devrait être l'un des principes du nouvel ICD en matière de financement. »*

Il a toutefois déploré l'absence de mention particulière du rôle des partenaires sociaux et du dialogue social dans les Conclusions du Conseil du 15 octobre, en ce qui concerne la promotion de la croissance inclusive, le travail décent et la responsabilité sociale des entreprises.

Le RSCD a insisté sur la spécificité des syndicats en tant qu'acteurs du développement. Il a également souligné que l'existence et le fonctionnement des structures/mécanismes de dialogue social étaient un indicateur d'un environnement favorable dans la mesure où le dialogue social contribue à la démocratie et la renforce.

### \* Instrument de financement de la coopération au développement (ICD) :

Dans [les principaux messages des syndicats](http://www.ituc-csi.org/principaux-messages-des-syndicats%2C10755) sur la proposition de règlement de la CE instituant un instrument de financement de la coopération au développement (ICD), les revendications les plus importantes ont trait au besoin d'adopter une approche axée sur les acteurs, ainsi qu’un appui accru à l’Agenda pour le travail décent et aux partenaires sociaux à l'échelle nationale. L'Agenda pour le travail décent doit être pris en compte vis-à-vis de la concentration des secteurs à l'échelle nationale. Les partenaires sociaux doivent, dès le début, faire partie du dialogue politique afin de garantir l'appropriation démocratique des politiques de développement, qui ne saurait se limiter à l'action du gouvernement.

Les syndicats ont plaidé, en ce qui concerne la forme globale de l'ICD, pour le renforcement des programmes thématiques, un plus grand accès des syndicats et un plus grand soutien au renforcement des capacités.

En mai 2012, la coopération au développement a, pour la première fois, fait partie des points de l'ordre du jour de la réunion de l'Intergroupe syndical[[4]](#footnote-4) au Parlement européen.

Les cinq principaux messages des syndicats relatifs à l'ICD ont été présentés par Judith Kirton-Darling, secrétaire confédérale de la CES :

- le travail décent devrait être intégré à la politique de développement de l’Union européenne conformément aux récentes recommandations politiques de l’UE, comme le Programme pour le changement ;

- promouvoir le rôle et les capacités des partenaires sociaux dans le développement (l’un des piliers fondamentaux du travail décent est en effet le dialogue social) ;

- soutenir une « approche fondée sur les acteurs » dans la coopération au développement, en mettant spécifiquement en exergue les organisations qui s’appuient sur leurs membres et qui sont donc plus à même de garantir une pérennité à long terme aux processus de développement ;

- renforcer les programmes thématiques de l’ICD en tant que dispositif principal pour soutenir l’indépendance des syndicats dans les pays partenaires ;

- privilégier des indicateurs précis, comme l’indicateur du développement humain des Nations Unies, pour faire la distinction entre pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire.

### \* Dialogue structuré

Cette initiative de la Commission européenne (CE) a pour la première fois offert la possibilité d'établir un dialogue multipartite sur l'efficacité du développement avec les organisations de la société civile, les autorités locales, les Etats membres et les institutions européennes. Son objectif était de parvenir à une compréhension commune et un consensus sur les principaux défis auxquels sont confrontées les organisations de la société civile et les autorités locales intervenant dans la coopération au développement. Le dialogue structuré visait également à améliorer l'efficacité des organisations de la société civile et des autorités locales à travers le renforcement des partenariats, et à étudier les moyens d'améliorer les modalités de financement de la CE.

Le RSCD a préconisé le dialogue social, l'appropriation démocratique, l'environnement favorable et [une approche axée sur les acteurs](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Actor_based_approach_to_development_cooperation_july_2010_FR.pdf) pour la coopération au développement.

Le RSCD a également [appelé](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/ituc_messages_on_sd_follow_up-2.pdf) à la mise en place d'un dialogue structuré permanent suite à la [Conférence finale de Budapest](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/images/f/fb/Joint_Final_Statement_May_2011.pdf). Ce dialogue doit être permanent, multipartite, axé sur les acteurs et soutenu financièrement.

Après 4 réunions et 14 mois d'échanges approfondis à Bruxelles et lors des séminaires régionaux, la conférence finale du dialogue structuré co-organisée en mai 2011 par la Commission européenne et la Présidence hongroise du Conseil de l'UE, a été l'occasion de présenter les principales réalisations du processus et d'aborder les résultats du dialogue structuré à la lumière des grandes priorités de l'UE en matière de développement pour 2011 et les années suivantes.

Paola Simonetti (RSCD) a participé au second débat animé sur les défis liés au suivi de cette initiative pilote de DS et ses résultats. Les participants ont indiqué qu'il convenait de traduire les recommandations du DS en contributions concrètes pour le 4è FHN de Busan et pour les négociations en cours sur les perspectives financières et la nouvelle Communication de la CE sur la participation des OSC et des AL dans la coopération européenne au développement.

Les syndicats ont été écoutés : le dialogue structuré européen a ensuite évolué pour former le Forum politique sur le développement. Les syndicats ont demandé que ce forum soit un véritable espace de dialogue et pas simplement d'échange d'information. La première réunion du Forum politique sur le développement s'est tenue en mai 2012.

Les revendications des syndicats en faveur du travail décent et de l'appropriation démocratique sont de plus en plus reconnues dans les débats politiques grâce au plaidoyer intensif mené par le réseau. Les syndicats ont, par ailleurs, accru leur visibilité et leur reconnaissance en tant qu'acteurs du développement au sein des plateformes des OSC ainsi que parmi les autres acteurs du développement, tels que les enceintes gouvernementales et multipartites (CAD-OCDE, CNUCED, FCD notamment).

Le succès des activités du RSCD se traduit également à l'échelle européenne par la reconnaissance du rôle des partenaires sociaux, l'importance de l'Agenda pour le travail décent et des socles de protection sociale ou la meilleure prise en compte de « l'approche axée sur les acteurs » dans les programmes thématiques des OSC.

# Chapitre II : Des principes et directives au Profil syndical de l'efficacité du développement

## A. Approbation par le Conseil général de la CSI des « Principes et directives syndicaux en matière d'efficacité du développement »

L'efficacité du développement compte désormais parmi les principales priorités des débats internationaux sur la coopération au développement, ainsi qu'au niveau des OSC. A Accra, les OSC ont défini leurs propres critères relatifs à l'efficacité du développement. C'est là même l'objectif pour lequel a été créé le Forum sur l'efficacité du développement des OSC. Les syndicats ont, quant à eux, participé au processus du Forum et contribué à l'élaboration des principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC.

Les syndicats ont parallèlement saisi l'occasion pour poursuivre leur réflexion et essayer d'adapter et de placer ces principes dans leur contexte, en fonction de leurs besoins et priorités. Le RSCD a par conséquent relevé ce défi et traduit le concept d'efficacité du développement en termes de coopération syndicale au développement.

Les Principes et les directives sont le fruit d'un long processus de consultation commencé au deuxième semestre 2009, coordonné par la CSI et le secrétariat du RSCD jusqu'à la conclusion des travaux à la fin de l'année 2010.

Ce document a ensuite été porté au niveau des structures régionales de la CSI qui, en coordination avec la CSI à Bruxelles, ont organisé des consultations de leurs centrales syndicales nationales. Les consultations avaient pour but principal de sensibiliser les organisations syndicales des pays du Sud au contenu des Principes, de capter les avis et les opinions des organisations du Sud sur les Principes, et de recueillir des contributions supplémentaires pour leur rédaction finale.

Les Principes et directives ont été approuvés à l'unanimité au cours du Conseil général de la CSI du 2 février 2011. Les Principes et directives syndicaux sont devenus, à travers cette décision, des critères communs fondamentaux pour la CSI elle-même et ses organisations membres dans le cadre des programmes de coopération multilatéraux et bilatéraux.

Les Principes et directives présentés sous la forme d'un Cahier de développement, ont pour objectif de représenter la vision et les valeurs des syndicats et parallèlement servir de référence commune aux initiatives de coopération au développement. Ils contribuent par ailleurs à améliorer l'impact des programmes de coopération des syndicats. Ils doivent également pouvoir être mis en œuvre quelle que soit la situation, que les syndicats aient recours à des ressources internes ou à l’appui externe du gouvernement national, des agences de développement ou d’institutions multilatérales.

Les directives opérationnelles doivent identifier les actions, les instruments et les mécanismes de mise en œuvre des Principes, en vue de contribuer à leur application pendant la mise en œuvre effective des initiatives de développement.

Les huit principes sont les suivants : [[5]](#footnote-5)Appropriation démocratique; Autonomie; Partenariat; Transparence; Responsabilité; Cohérence; Inclusion et égalité; Durabilité.

L'approbation du document syndical sur les Principes et les directives syndicaux en matière d'efficacité du développement a donné lieu à la création d'un nouveau GT : Efficacité de la coopération syndicale au développement.

## B. Elaboration de TUDEP : améliorer l'efficacité des activités de coopération au développement des syndicats

L’outil syndical « profil de l'efficacité du développement » est le résultat d’un processus interne mené en 2011 et est destiné à être utilisé par les syndicats intervenant dans le domaine de la coopération au développement afin de les aider à appliquer les directives. Cet outil a été présenté, à l'occasion de la réunion du GT Efficacité du développement en juin 2011, comme instrument facilitant le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre des Principes et directives syndicaux en matière d'efficacité du développement. Il vise à améliorer les modalités de coopération des partenaires des syndicats au cas par cas et peut être utilisé dans toutes les phases de projet (conception, planification, mise en œuvre et suivi & évaluation).

TUDEP a été présenté aux organisations affiliées à l'occasion de la RG de Florence (décembre 2011) et a bénéficié du soutien des membres du GT sur l'efficacité du développement qui ont partagé leurs expériences après avoir testé l'outil dans leurs organisations.

# Chapitre III : Instruments de communication et de sensibilisation du RSCD

- Bulletin d'informations : le bulletin « Focus syndical sur le développement » est publié chaque mois ou toutes les six semaines et en trois langues (EN-FR-SP) par le secrétariat.

Le bulletin d'information permet d'accroître la visibilité des activités et déclarations politiques du réseau. Il contribue également à un meilleur échange d'informations entre les organisations affiliées et une meilleure connaissance et compréhension des processus des politiques de développement par les membres du réseau et d'autres acteurs.

- Base de données: le [Répertoire des projets de développement syndicaux](http://projects.ituc-csi.org/) est un site Web doté d'une base de données facile à utiliser sur les projets de développement syndicaux et les organisations. Le répertoire a pour but d'encourager la coordination et la coopération en vue d'améliorer l'impact de la coopération syndicale au développement. Il contient plus de 260 projets de développement menés par les organisations affiliées et partenaires de la CSI à travers le monde.

La base de données a été développée par le secrétariat du RSCD en collaboration avec le service informatique de la CSI.

- Site Web : Le [site Web du RSCD](http://www.ituc-csi.org/development-cooperation?lang=fr) fait partie du site Web de la CSI et contient toutes les informations concernant le réseau. Des nouvelles y sont publiées régulièrement, tout comme des informations complémentaires sur chaque manifestation organisée par le RSCD (informations générales et rapports). Les précédents bulletins d'information peuvent être consultés et le répertoire est également directement accessible.

- Cahiers de développement : ces publications présentent et diffusent les positions et avis des syndicats sur les politiques internationales en matière de coopération au développement. Le RSCD a publié 4 Cahiers de développement à ce jour : *Principes et directives syndicaux en matière d'efficacité du développement*, *Vers un modèle global du travail décent et de l'efficacité du développement, Analyse de l'intégration de la perspective de genre dans la coopération syndicale au développement* et *Avis des syndicats sur la collaboration avec les gouvernements donateurs dans le secteur du développement.*

Voie à suivre :

Le RSCD a, au cours des deux dernières années, œuvré afin de garantir la prise en compte des avis des syndicats dans les débats sur les politiques de développement. Les résultats sont satisfaisants : le RSCD a été considérablement renforcé et consolidé et a largement contribué aux processus actuels relatifs aux politiques de développement. Les activités du réseau ont été utiles pour les organisations membres qui ont renforcé leur capacité à participer activement aux politiques de développement.

Le RSCD a abordé plusieurs problématiques au cours de la période 2012-2013. Certaines d'entre elles sont des thèmes récurrents des débats actuels et constituent par conséquent des défis pour l'avenir.

- L'approche fondée sur les droits devra être l'axe central de l'agenda syndical. Des directives doivent être élaborées et mises en œuvre afin de montrer la voie à suivre en ce qui concerne les pratiques du développement international et de garantir l'efficacité de l'aide et du développement.

- La coopération Sud-Sud et triangulaire devraient être guidées par les mêmes principes que la coopération Nord-Sud traditionnelle. Les syndicats doivent défendre cette idée en vue de sa reconnaissance par les donateurs.

- Secteur privé : les contributions du secteur privé devront s'inscrire dans le cadre des engagements liés au développement en matière de droits humains, de travail décent, d'égalité entre hommes et femmes, de lutte contre la discrimination et de durabilité environnementale.

- l’après-2015 : Il est nécessaire d'adopter un nouvel agenda du développement garantissant l'équité, l'inclusion sociale, le travail décent, le changement structurel et les moyens d'existence durables pour les travailleurs et travailleuses tout en protégeant l'environnement. Celui-ci devrait reposer sur l'approche fondée sur les droits humains ainsi que les principes d'appropriation et de leadership démocratiques.

1. Pour en savoir plus sur la gouvernance du RSCD, veuillez vous référer au document “[Mission et gouvernance du RSCD](http://www.ituc-csi.org/IMG/docx/tudcn_mission_and_governance_draft.docx)”. [↑](#footnote-ref-1)
2. BetterAid regroupait plus de 700 organisations de développement de la société civile. Cette plateforme intervenait dans le domaine de la coopération au développement et contestait l'agenda de l'efficacité de l'aide depuis janvier 2007. BetterAid a dirigé un grand nombre des activités de la société civile, dont les consultations nationales, les études et le suivi, au cours de la période précédant le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (FHN4) en 2011.

Le Forum sur l'efficacité du développement des OSC était un espace mondial totalement participatif géré par et pour les organisations de la société civile à travers le monde afin d'améliorer l'impact de leur action en faveur du développement et de plaider pour des politiques et pratiques publiques plus favorables pour les OSC. La société civile a, à travers le processus du Forum sur l'efficacité du développement des OSC, élaboré le Cadre international pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement (qui inclut les 8 Principes d'Istanbul et les Conditions essentielles pour un environnement propice aux OSC) et a lancé une série d'instruments pour son application au niveau national et par les OSC individuelles à travers le monde.

Les deux plateformes sont désormais dissoutes et ont fusionné au sein du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED): pour en savoir plus, veuillez vous référer au Gros plan sur le suivi de Busan. [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir [la déclaration syndicale](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/tu_reaction_to_bod_fr.pdf) en réponse au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement [↑](#footnote-ref-3)
4. L'intergroupe syndical est un espace permettant aux différentes forces politiques du PE de rencontrer régulièrement les syndicats européens afin de débattre des dossiers les plus importants dans le domaine du travail. [↑](#footnote-ref-4)
5. Pour en savoir plus sur les principes, veuillez consulter le Cahier de développement : « Principes et directives syndicaux en matière d'efficacité du développement ». [↑](#footnote-ref-5)